

# Pas de vaccination obligatoire des personnels de santé

Lundi, 12. juillet 2021

De: Communiqué de presse SSP



**Le Syndicat des services publics est opposé à une obligation de vaccination ciblant spécifiquement les personnels de la santé. Le SSP, un syndicat « antivaccin » ? Pas du tout. Ce qui fâche, c'est qu'on désigne systématiquement les personnels de santé comme le groupe cible sur lequel la grande partie des efforts et des risques sanitaires reposent.**

## Coup d'oeil dans le rétro

1ère vague COVID-19 : le Conseil fédéral autorisait le personnel hospitalier à travailler au-delà des 50 heures hebdomadaires légales. En même temps, rationnement des masques et du matériel de protection, pas de tests, mais obligation d'aller travailler et de s'exposer à un virus inconnu. Les personnels considérés comme vulnérables ne pouvaient pas sortir de leur domicile, pour éviter de se contaminer, mais devaient aller travailler (avec des résident-e-s vulnérables)...

2ème vague COVID : les personnels de santé, même positifs devaient aller travailler en cas de besoin, et même les quarantaines obligatoires ne s'appliquaient pas dans tous les cas. Les autorités ont souligné à plusieurs reprises que cela était décidé dans l'intérêt de la population. Faire croire à la population aujourd'hui que ces mêmes personnels sont imprudents, qu'ils seraient réfractaires au vaccin davantage que le reste de la population et qu'ils mettraient en danger leurs patient-e-s est irrespectueux et fallacieux.

Combien d'heures supplémentaires ? Combien de burn-out ? Combien de décès ? Combien de démissions ? Pas de chiffres sérieux malgré nos demandes. Applaudissements et reconnaissance de la part de la population, mais de très rares et minimes récompenses de la part des autorités. Et pas de réponse aux revendications exprimées depuis des années par le personnel, rendues encore plus urgentes par la pandémie : des engagements pour répondre au sous-effectif et permettre au personnel de s'occuper des patient-e-s dans de bonnes conditions et une revalorisation salariale.

Et maintenant le vaccin qui serait rendu obligatoire pour le bien-être des patient-e-s ? Cette argumentation est un leurre. Derrière cette exigence, c'est davantage le risque d'absences maladie des personnels qui est dans le viseur. Les patient-e-s, les résident-e-s seront bien

traités et protégés si des moyens sont donnés, si les dotations sont suffisantes, s'il y a assez de temps pour désinfecter les mains, changer de tenue et planifier les soins de manière sécurisée.

Oui, la vaccination fait partie de l'ensemble de mesures de sécurité et de protection, mais elle ne suffit pas à elle seule et elle ne doit pas devenir une mesure de contrainte réservée au personnel de santé.